

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 18 septembre 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation par arrêté préfectoral et d'une seconde convocation du 10 septembre 2020.

Étaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Christine BESOMBE JOLLY, Mireille CARQUIGNY, Olivier BARBIER, Dimitri CHABOD, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Pascale ROUX.

Absentes excusées : Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Christine HUBLEUR, Laurent GARCIA

Pouvoir de : Danièle TARTRAT à Colette CHAPUIS, de Agnès LAPLAZA à Yvan GUIGNOT, de Laurent GARCIA à Pascale ROUX.

Secrétaire de séance : Pascale ROUX

Lecture et approbation du dernier compte-rendu

Ajout à l'ordre du jour : Devis complémentaire de travaux de voirie pour la création de trottoirs hameau d'Essertey

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

M. le Maire rappelle qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de Communes Val de Gray et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

La CLECT créée par délibération du conseil communautaire est composée de conseillers municipaux des communes membres, également élus par délibération au sein de leur assemblée.

M. le Maire informe que Mme Tartrat a déposé sa candidature et demande si d'autres personnes sont intéressées. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Election du délégué :

Chaque conseiller municipal, a remis au président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

A obtenu Madame Danièle TARTRAT : 13 voix

DESIGNATION DU CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

M. le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle il a seul, le pouvoir d'inscrire ou de radier un électeur. Une commission de contrôle a été mise en place afin de vérifier la régularité des mouvements sur les listes électorales. Celle-ci est composée d'un représentant de la préfecture, d'un représentant du tribunal et d'un conseiller. Suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux, il y a lieu de désigner un nouveau représentant à cette commission.

M. le Maire demande s'il existe des candidats parmi l'assemblée. M. Bailly se présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la candidature de M. Bailly par 13 voix pour et 1 abstention.

AVENANT AU BAIL DE LOCATAIRE :

M. le Maire informe qu'un locataire récemment marié désire inscrire son épouse sur le bail de location. Après avis des conseillers, cette demande est acceptée à l'unanimité.

DEMANDE DE DROIT DE PLACE POUR UN FOOD-TRUCK :

M. le Maire expose la demande de M. NOVIANT, représentant de la société O'Painwich.

Ce dernier désirerait obtenir un emplacement au centre du village au carrefour des 2 routes départementales. Après discussions, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. Noviant à s'installer le jeudi soir de 17h à 22h au carrefour demandé. Un droit de place de 100€ lui sera facturé annuellement à partir du 1^{er} janvier 2021.

DEVIS COMPLEMENTAIRES AUX TRAVAUX DE CRÉATION DE TROTTOIRS HAMEAU D'ESSERTEY ET À L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RUE DE LA LIBERTÉ:

M. le Maire rapporte que 2 devis complémentaires suite à oubli ont été effectués par le syndicat de voirie :

- un concernant la signalisation verticale des ralentisseurs rue de la liberté pour un montant de 333 TTC

- un pour la pose de bordures de trottoirs au hameau d'essertey pour un montant de 1717€ TTC

La pose de bordure peut prétendre à une subvention du conseil départemental, la demande sera effectuée auprès des services concernés.

Par ailleurs un riverain a manifesté sa volonté de participer à ces travaux qui sécurisent et aménagent proprement l'espace public devant sa propriété. Il fera don de 200€ à la commune dans le cadre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les deux devis à l'unanimité et autorise le Maire à les signer. Il accepte également la participation à l'action.

PROJET DE CONSTRUCTION PAR L'AGENCE IMMOBILIERE HABITAT 70 :

M. Rosat, directeur général d'habitat 70, présente 2 projets.

L'un concernant leur propriété rue Pierre Curie : il est envisagé de détruire ce bâtiment qui ne correspond plus aux normes, ni aux attentes du secteur, afin de reconstruire un plein pied de type T4.

L'autre concernant un projet de construction de 4 à 7 logements de type individuel afin d'accueillir soit des jeunes familles avec enfants, soit des seniors avec logements adaptés et structures adéquates.

La commune, interviendra dans le projet en ce sens, qu'elle financera à hauteur de 2500€ par logement construit; et que cette participation engendrera celle de la communauté de communes et du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide sa participation au projet rue pierre Curie.

Il accorde également une délibération de principe concernant un futur projet de lotissement, et désire y participer activement en terme de définition d'objectif.

QUESTIONS DIVERSES :

- Annulation du vide grenier mais **maintien du jus de pommes samedi 26/09 de 10h à 18h**, information des administrés dans les boîtes aux lettres.
- Achat d'un lave-linge pour le périscolaire, l'ancien étant cassé.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

La fondation du patrimoine a mis en ligne sur son site un emplacement dédié à la restauration du clocher de l'église de GRAY-la-VILLE. N'oubliez pas que l'abondement sera doublé par la Région la première année, c'est donc entre septembre 2020 et septembre 2021 que nous aurons la chance d'atteindre notre objectif.

Nous comptons sur vous pour faire connaître ce projet autour de vous.

POUR LA RESTAURATION DE
**L'EGLISE SAINT
MAURICE
DE GRAY LA VILLE**
Haute-Saône

FONDATION

DU
PATRIMOINE

